



Entente d'affiliation de chapitre

L'American Public Works Association (APWA) et l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) - Chapitre du Québec souhaitent, par cette entente, à consigner les attentes et les obligations mutuelles. Cette entente restera en vigueur, sauf si l'une des parties demande des modifications.

À propos de l'APWA

L'American Public Works Association (APWA) est au service des professionnels dans chacun des métiers des travaux publics, ce qui la distingue des autres organisations et en fait un porte-parole efficace des travaux publics dans toute l'Amérique du Nord. Avec plus de 30 000 membres, l'APWA comprend non seulement le personnel des organismes publics municipaux, provinciaux/d'états et fédéraux, mais aussi le personnel du secteur privé, qui fournit des produits et des services à ces professionnels.

En tant qu'organisme intégré en matière de travaux publics, l'APWA poursuit ses visées de faire une différence, tant sur le plan individuel que professionnel. L'APWA est une association à but non lucratif, régie sous l'alinéa 501(c)(3) du code des impôts américain, qui est fière de sa capacité à offrir diverses occasions de formation et de réseautage qui aident les professionnels des travaux publics, à accroître leur expertise et à avoir un impact direct sur la qualité de vie des communautés qu'ils servent.

À propos de l'ATPA - Chapitre du Québec

Le chapitre du Québec a été fondé en 1967 et est composé de membres qui proviennent principalement de municipalités, d'organismes gouvernementaux et d'entreprises privées du Québec.

Vision : Être la référence en matière de travaux publics au Québec en faisant connaître et reconnaître les professionnels qui y œuvrent dans un contexte de client-citoyen.

Mission : Former, informer, valoriser, promouvoir et servir les professionnels du secteur des travaux publics au Québec, afin de mieux servir en retour les intérêts des citoyens des villes et municipalités québécoises.

Gouvernance

L'APWA est dirigée par un conseil d'administration composé de 17 membres, dont :

- Président
- Président élu
- Président sortant
- 9 directeurs régionaux
- 5 directeurs techniques

Les directeurs régionaux sont élus par les membres de leur région. Les directeurs techniques couvrent des sujets spécifiques liés aux travaux publics et sont élus par les membres de l'association. Le président élu est choisi parmi les membres du conseil d'administration, et il accède ensuite au poste de président l'année suivante lors de l'événement PWX. Les élections pour les postes du conseil d'administration sont annoncées dans le magazine *APWA Reporter* et sur le site Web de l'APWA.

Conseil des chapitres

Le conseil des chapitres est composé d'un délégué de chacun des 63 chapitres de l'APWA. Les membres du conseil servent l'APWA en tant que conseillers auprès du conseil d'administration, du directeur général, des comités techniques et du personnel pour soutenir la mission de l'APWA conformément aux statuts et aux procédures parlementaires de l'association. Les délégués agissent également en tant qu'intermédiaires afin de partager les opinions et les idées de leurs sections et en tant que points de contact aux niveaux local (chapitre et branche), régional et national pour la diffusion d'information à destination et en provenance des membres.

Le conseil plénier se réunit deux fois par an, l'une de ces réunions se tenant pendant le PWX. Les membres du conseil se réunissent également par le biais de conférences téléphoniques de comité, qui sont prévues tout au long de l'année.

Le comité exécutif de chaque chapitre, par le biais du processus décrit dans ses statuts, élit ou désigne le délégué et détermine la durée de son mandat.

Le conseil des chapitres est dirigé par un comité directeur composé d'un membre de chacune des neuf régions de l'APWA qui est choisi par les délégués de ces régions. Chaque membre du comité directeur a un mandat de trois ans et peut être nommé à nouveau par ses délégués régionaux, pour un maximum de deux mandats.

Cotisation des membres

L'APWA verse une remise à chaque chapitre (calculée sous forme de forfait, environ 5 % des cotisations des membres) par membre payant. La remise de chapitre est versée en février et en août, à la réception des informations financières de fin d'exercice du chapitre.

Les chapitres peuvent fixer des cotisations de chapitre pour leurs membres. Si elles sont établies, les cotisations de chapitre doivent être applicables à toutes les catégories de membres et doivent être justifiables en vue des avantages reçus. Les demandes de cotisations de chapitre (mise en œuvre ou modifications) reçues par l'APWA avant le 1^{er} septembre prendront effet le 1^{er} janvier de l'année civile suivante. Les cotisations de chapitre sont remboursées au chapitre tous les trimestres.

Puisque la province de Québec exige, en vertu de la loi, que les organisations exercent leurs activités et communiquent en français, l'APWA accepte de rembourser au chapitre du Québec 50 % des cotisations de l'APWA perçues aux membres du chapitre. Ce remboursement a pour but d'aider le chapitre du Québec à offrir des services de formation aux membres qui n'ont pas accès à la gamme complète des ressources pédagogiques de l'APWA. Le remboursement est versé en août, dès la réception de la liste des membres de l'ATPA - Chapitre du Québec, des cotisations des membres et des informations financières de fin d'exercice.

Ressources et formation pour les chapitres

L'APWA fournit des outils et des ressources aux chapitres de l'APWA par l'entremise de son portail Web de ressources pour les dirigeants de chapitre, notamment :

- Ressources des membres
 - Répertoire des membres
 - Reportages
 - Rapports statistiques
 - Outil de courriel
 - Cartes de densité des chapitres
 - Outils et ressources marketing
- Ressources en matière de finances et de conformité
 - Rapports financiers
 - Ressources et formulaires d'assurance
 - Ressources contractuelles
 - Formulaires fiscaux

- Guide de conformité
- Ressources et formulaires d'autorisation
- Ressources de gestion des chapitres
 - Ressources et modèles de règlements
 - Ressources administratives
 - Formulaire de demande de visite de chapitre
- Ressources du conseil des chapitres
- Ressources pour les prix
- Autres ressources de renforcement des capacités

L'APWA organise également un événement biennal de formation des dirigeants de chapitre, qui se tient généralement à la fin de l'hiver ou au début du printemps à Kansas City, dans le Missouri. Il est parfois organisé conjointement avec une réunion du Conseil d'administration national et/ou une réunion du conseil des chapitres.

Hébergement du site Web des chapitres (y compris l'inscription aux événements), formation et soutien

L'APWA héberge les sites Web des chapitres sans frais pour le chapitre. Le modèle de site Web des chapitres de l'APWA est la propriété de l'APWA; il est hébergé sur les serveurs de l'APWA, peut être utilisé par les 63 chapitres et leurs branches, et comprend un système d'inscription aux événements. Le système d'inscription aux événements est conforme aux règles et règlements de conformité PCI de l'APWA en matière de paiement et utilise le compte marchand de l'APWA pour traiter les transactions par carte de crédit. Les chapitres devront payer les frais de carte de crédit associés aux transactions par carte de crédit pour les événements utilisant le système. Les frais varient de 3 à 4 % et peuvent varier d'un mois à l'autre.

Les chapitres ne sont pas tenus d'utiliser le modèle de site Web des chapitres de l'APWA. Tous les frais liés à la sélection d'un autre fournisseur sont à la charge du chapitre.

Le personnel de l'APWA offre de la formation et du soutien à la personne désignée par le chapitre pour mettre en place et maintenir le site Web du chapitre.

Puisque la province de Québec exige, en vertu de la loi, que les organisations exercent leurs activités et communiquent en français, l'APWA accepte de créer et d'héberger une version modifiée du modèle de site Web des chapitres de l'APWA qui inclut le contenu en langue française. L'ATPA - Chapitre du Québec accepte de travailler avec le personnel de l'APWA pour identifier les calendriers et les caractéristiques qui seront inclus dans le modèle de site Web des chapitres de l'APWA.

Finances, comptabilité et fiscalité

L'APWA fournit un logiciel de comptabilité (QuickBooks Online) aux chapitres et fournit du soutien pour l'utilisation du logiciel et les questions financières. Les états financiers et les documents connexes (y compris le formulaire 990) doivent être présentés au plus tard le 31 juillet de chaque année.

L'APWA déclare tous ses impôts aux États-Unis et au Canada.

Les chapitres doivent fournir, chaque mois et selon le cas, toutes les données concernant la taxe de vente provinciale (TVP), la taxe de vente du Québec (TVQ), la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) au plus tard le 15^e jour du mois suivant. L'APWA déposera la déclaration fiscale avant la date limite.

Intérêt public / Affaires gouvernementales

Les décisions d'intérêt public au niveau fédéral affectent profondément les professionnels des travaux publics et leur travail quotidien. Souvent, ils sont les premiers à voir les résultats des politiques sur les infrastructures publiques et les communautés locales. C'est pourquoi les membres de l'APWA sont des acteurs importants dans les domaines du transport, de l'environnement, de la durabilité, de la gestion des urgences, de la gestion des actifs

et d'autres secteurs. Les décideurs politiques ont besoin d'entendre les professionnels des travaux publics afin de prendre des décisions réfléchies. L'APWA travaille de manière non partisane pour promouvoir les meilleures pratiques et les investissements en infrastructures qui contribuent au bien-être de nos communautés.

Le comité des affaires gouvernementales (GAC) de l'APWA est chargé d'identifier, de rédiger et de diriger la promotion des priorités de politique publique de l'APWA auprès du Congrès américain et des agences fédérales. Le GAC rédige des priorités de politique publique représentatives de l'ensemble des membres de l'APWA et obtient l'approbation du conseil d'administration de l'APWA sur les priorités identifiées pour chaque cycle du Congrès, tous les deux ans.

Le conseil d'administration de l'ACTP a la responsabilité d'identifier, de rédiger et de diriger la promotion des priorités de politique publique de l'ACTP auprès des députés, du Sénat du Canada et des ministères fédéraux. L'ACTP rédige des priorités de politique publique pour chaque cycle budgétaire annuel qui sont représentatives des priorités de l'ensemble des membres de l'APWA au Canada.

Accréditation

Le programme d'accréditation de l'APWA permet de vérifier et de reconnaître officiellement les organismes de travaux publics pour leur respect des pratiques recommandées dans le manuel des pratiques de gestion des travaux publics de l'APWA. Il s'agit d'une approche volontaire et motivée pour évaluer, vérifier et reconnaître objectivement la conformité avec les pratiques de gestion recommandées. Les chapitres jouent un rôle actif dans le soutien du programme d'accréditation, qui bénéficie à la fois au chapitre et à ses membres. Le programme permet de :

- Sensibiliser les professionnels en reconnaissant les organisations nouvellement accréditées lors de cérémonies de remise de prix, dans des bulletins d'information ou des courriels.
- Inviter des représentants d'organisations accréditées à s'exprimer lors de réunions sur les avantages reconnus et les enseignements tirés du processus d'auto-évaluation.
- Organiser un atelier d'auto-évaluation qui offrira des avantages supplémentaires aux membres et développera l'engagement des organisations en matière de réseautage.

Certification

Les programmes de certification de l'APWA apportent un grand avantage à l'industrie des travaux publics et à nos communautés en promouvant l'expérience et l'excellence, ce qui permet d'améliorer la main-d'œuvre et la prestation de services. Chaque programme comporte des exigences en matière de formation et d'expérience professionnelle que les candidats doivent remplir pour pouvoir se présenter aux examens. Une fois qu'un candidat est jugé admissible, il dispose de deux ans pour réussir l'examen. S'il réussit l'examen, il est certifié pour une période de 5 ans avant de devoir être recertifié. Les professionnels des travaux publics peuvent obtenir cinq titres de compétences.

- **Certified Public Fleet Professional (CPFP)**

Pour les gestionnaires expérimentées qui font carrière dans la gestion de la flotte publique, et pour ceux qui ont de l'expérience dans ce domaine et qui sont intéressés par un titre qui les encouragera à faire carrière dans la gestion de la flotte publique.

- **Certified Public Infrastructure Inspector (CPII)**

Pour les personnes qui inspectent la construction d'infrastructures et d'installations publiques et d'autres types de travaux et de matériaux de construction afin d'en assurer la conformité avec les plans et devis.

- **Certified Stormwater Manager (CSM)**

Pour les experts des secteurs public et privé qui coordonnent et mettent en œuvre des programmes de gestion des eaux pluviales pour les villes, les comtés, les états, les provinces et les agences fédérales.

- **Certified Public Works Professional-Supervision (CPWP-S)**

Pour les employés de première ligne, les superviseurs de premier niveau et les chefs d'équipe ou ceux qui souhaitent progresser.

- **Certified Public Works Professional-Management (CPWP-M)**

Pour les superviseurs actuels qui souhaitent accéder à des postes de direction, les cadres moyens et les surintendants.

Les personnes qui obtiennent une certification APWA peuvent devenir une ressource technique pour les chapitres en offrant des programmes de formation dans leur domaine de compétence. Les chapitres peuvent également créer des programmes de formation pour aider ceux qui cherchent à obtenir ou à conserver leurs certifications de l'APWA.

À l'heure actuelle, les documents de certification et les examens ne sont offerts qu'en anglais. L'ATPA - Chapitre du Québec pourra examiner avec l'APWA la possibilité d'offrir du matériel en français.

Académie des futurs dirigeants

L'académie des futurs dirigeants (*Emerging Leaders Academy/ELA*) de l'APWA est un programme d'un an qui offre une formation intensive en leadership et en gestion dans le contexte des travaux publics. Il encourage la croissance professionnelle grâce à un solide réseau de pairs et offre une introduction approfondie à l'APWA au niveau national ainsi qu'au niveau des chapitres et des branches. Chaque promotion commence par une retraite de trois jours à Kansas City, dans le Missouri, et se termine par la présentation du projet de classe à l'événement PWX. L'admission est limitée; une demande de candidature est nécessaire. Les demandes seront reçues chaque année à partir d'avril jusqu'au début août.

Le programme ELA offre aux chapitres une occasion d'identifier et de promouvoir les jeunes professionnels au sein de leur chapitre; certains chapitres sollicitent et appuient des candidats au programme. Les statistiques montrent que 64 % des diplômés de l'ELA occupent ensuite un poste supérieur au sein de leur chapitre.

Programmes de formation

L'APWA offre plusieurs programmes de formation, qui peuvent être organisés par les chapitres. Les programmes comprennent le certificat de superviseur de l'entretien hivernal et le certificat d'opérateur en entretien hivernal. À partir de juillet 2020, un certificat en gestion de la flotte publique et un certificat en installations et terrains seront également disponibles. Les chapitres intéressés à organiser ces programmes doivent contacter le personnel de l'APWA, car les détails diffèrent légèrement pour chaque programme. Le certificat en gestion de flotte publique offre une formation précieuse à ceux qui souhaitent obtenir le titre de compétences de *Certified Public Fleet Professional*.

Instituts de travaux publics

Les instituts de travaux publics sont des programmes de formation par chapitre axé sur les pratiques de supervision et de gestion dans tous les domaines des travaux publics. Les programmes approuvés comprennent pas moins de 90 heures d'enseignement, couvrant les 11 unités du cadre de l'institut des travaux publics. Chaque chapitre peut déterminer quels sujets seront traités au sein de chaque unité et dans quelle mesure, ainsi que la structure de leur institut. Les instituts de travaux publics offrent une formation précieuse à ceux qui souhaitent obtenir le titre de compétences de *Certified Public Works Professional*.

Bibliothèque des membres

La bibliothèque des membres de l'APWA contient près de 1 000 ressources préenregistrées, dont :

- Des webinaires préenregistrés « Cliquez, écoutez et apprenez » (Click, Listen & Learn / CLL)
- Des discussions préenregistrées « Parler de technologie de pointe » (Talking Top Tech / TTT)
- Les livres de l'APWA en format numérique (e-book)
- Les présentations des événements PWX et NASC des années précédentes

Le contenu de la bibliothèque des membres offre une grande variété de sujets qui conviennent parfaitement aux déjeuners-conférences. Le contenu peut être consulté par sujet et est disponible en ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, gratuitement pour les membres. Des crédits d'UFC (ou des HPP) sont disponibles pour la plupart des webinaires de la bibliothèque. Certains webinaires comprennent un guide de discussion pour faciliter la discussion en groupe après le visionnement.

À l'heure actuelle, le contenu de la bibliothèque des membres n'est disponible qu'en anglais. L'ATPA - Chapitre du Québec pourra examiner avec l'APWA la possibilité d'offrir du contenu en français.

Ressources - Magazine *APWA Reporter*

Primé, l'*APWA Reporter* est une publication mensuelle qui sert de principal lien de communication entre les professionnels des travaux publics qui composent l'APWA. Les membres reçoivent le magazine gratuitement. L'*APWA Reporter* est publié principalement pour les responsables des travaux publics au niveau des municipalités, des états et des agences fédérales, ainsi que pour d'autres personnes impliquées dans le domaine des travaux publics.

Puisque la province de Québec exige, en vertu de la loi, que les organisations exercent leurs activités et communiquent en français, l'APWA accepte de verser 4 500 \$ US par année à l'ATPA - Chapitre du Québec pour la traduction d'articles du *Reporter* (tels qu'ils sont énumérés) et leur inclusion dans le bulletin électronique de l'ATPA - Chapitre du Québec, et ce, pour remplacer l'envoi de l'*APWA Reporter* aux membres de l'ATPA - Chapitre du Québec.

L'APWA mettra les articles à la disposition de l'ATPA - Chapitre du Québec par l'entremise d'un site de partage de documents. L'APWA devra téléverser le contenu de chaque mois la première semaine du mois précédent (c'est-à-dire que les articles de janvier doivent être disponibles pour téléchargement la première semaine de décembre). L'ATPA - Chapitre du Québec devra téléverser la traduction des articles de chaque mois sur le site de partage de documents avant la fin de la troisième semaine du mois précédent (c'est-à-dire que la traduction des articles de janvier doit être disponible pour téléchargement avant la fin de la troisième semaine de décembre). L'APWA mettra la traduction à la disposition des autres chapitres la dernière semaine du mois précédent, et l'ATPA - Chapitre du Québec inclura les articles traduits dans son bulletin électronique, qui est distribué à la fin de chaque mois.

- Janvier : 3-4 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Cinq grandes tendances en matière de travaux publics
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Février : 2-3 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Mars : 2-3 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Avril : 3-4 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Prix d'excellence en matière de contrôle de la neige et de la glace
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Mai : 4-5 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Faits saillants de l'ACTP
 - o Prix des dix meilleurs
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Juin : 2-3 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Juillet : 5-6 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Faits saillants de l'ACTP
 - o Faits saillants neigeux
 - o Prix des projets de l'année
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Août : 3-4 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Tous les autres prix
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Septembre : 2-3 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Octobre : 2-3 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Novembre : 3-4 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Faits saillants de PWX + Roadeo et ACTP
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)
- Décembre : 2-3 articles
 - o Mot du Président
 - o Boîte à outils hivernale
 - o Pleins feux sur le Canada (s'il y a lieu)

Signatures

Ce document est une traduction en français d'un document en anglais. Il est fourni à titre d'information seulement.

Cette entente entre l'American Public Works Association (APWA) et l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) - Chapitre du Québec a été signée le 21 février 2020.